

**Zeitschrift:** Revue économique Suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 76 (1996)  
**Heft:** 2: Marseille : port de la Suisse

**Artikel:** Label Provence : l'opportunité  
**Autor:** Saman, Christian  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889340>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

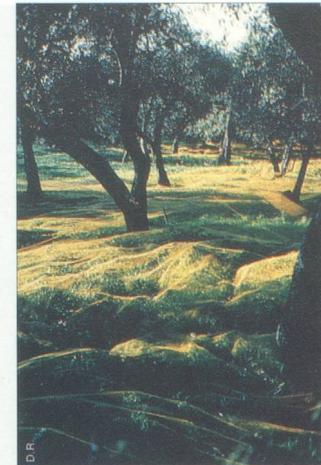
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**L'agro-alimentaire  
nourrit la région P.A.C.A. :  
38 % des entreprises  
des Bouches-du-Rhône  
relève de ce secteur qui assure...  
54 % des emplois.**



*La récolte des olives en Provence, l'agro-alimentaire emblématique.*

# LABEL PROVENCE : L'OPPORTUNITÉ

**A**vec un solde positif en 1994 de 46 milliards de FRF (soit 52 % de l'ensemble du solde excédentaire français), le secteur des industries agro-alimentaires permet à la France de se classer, au niveau mondial, en tête des exportateurs de produits transformés. Près de 4.200 entreprises sont actives dans ce domaine, à la source de 400.000 emplois.

Second d'Europe, après l'Allemagne, le marché français des industries agro-alimentaires (I.A.A.) est actuellement évalué à 113,4 milliards de dollars ; il devrait atteindre, selon une étude *Frost et Sullivan*, 118 milliards de dollars en l'an 2000.

Dans l'ordre d'importance, l'industrie de la viande, l'industrie laitière, des produits divers et des boissons, comptaient en 1993 pour près de 80 % dans le chiffre d'affaires total des I.A.A.

Classée au 7<sup>e</sup> rang des régions françaises, pour le secteur des I.A.A., la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) dénombrait, en 1993, 237 entreprises<sup>(1)</sup> et 326 établissements<sup>(2)</sup> de plus de 10 salariés. Réalisant un chiffre d'affaires d'environ

25 milliards de francs français, soit 3,8 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des I.A.A. françaises, la Région P.A.C.A. se situe même au deuxième rang du classement national pour l'emploi, avec un effectif global de 14.189 personnes (hors secteurs de la boulangerie, pâtisserie, charcuterie).

On le voit, les industries agro-alimentaires occupent également en Provence-Alpes-Côte d'Azur une place non négligeable et, plus particulièrement, dans le département des Bouches-du-Rhône qui, à lui seul, représente au niveau régional 38 % des entreprises, 49 % du chiffre d'affaires et 54 % des emplois.

Ce département est d'ailleurs, pour bien des raisons, différent. Ses entreprises, tout



**Christian Saman**

Président de la Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires

## Les chiffres-clés de l'agro-alimentaire

	<b>P.A.C.A.</b>	<b>FRANCE</b>
→ Nombre d'entreprises <sup>(1)</sup>	<b>237</b>	4.116
→ Chiffre d'affaires (millions de FRF)	<b>25.038</b>	642.856
→ Effectifs des entreprises	<b>14.189</b>	377.757
→ Nombre d'établissements <sup>(2)</sup>	<b>326</b>	5.520
→ Effectifs des établissements	<b>14.358</b>	359.929

Source : SCEES, résultats 1993.

d'abord, sont sensiblement plus importantes que celles du reste de la Région, que ce soit en termes de salariés ou de chiffre d'affaires. D'autre part, la présence du Port de Marseille est, et demeure, un atout maître. Bon nombre d'entreprises se sont installées à proximité, spécialisées notamment dans le commerce du cacao, du sucre ou du café.

Il faut de plus souligner que les Bouches-du-Rhône ont adopté une stratégie de développement axée sur des « niches produits » dans lesquelles l'image de la Provence ou le régime méditerranéen sont omniprésents avec, en corollaire, un savoir-faire souvent encore très artisanal et rattaché à une tradition de qualité et d'originalité.

Tout comme au niveau national, les entreprises du secteur des I.A.A. sont confrontées à divers problèmes liés, principalement, pour ce qui est des petites entreprises, au financement de la recherche-développement et, pour toutes, à l'écrasement des marges dû le plus souvent à la pression exercée par la grande distribution.

Pour contrer ces difficultés, les initiatives locales sont nombreuses. Les instances politiques et économiques se sont mobilisées et assurent la mise sur pied de manifestations de qualité, la création d'un label provençal ou encore la réalisation d'infrastructures (par exemple, le terminal fruitier ou le pôle logistique de produits frais).

La création de la Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires (F.R.I.A.A.), il y a sept ans, s'inscrit dans ce mouvement.

Fondée par un groupe d'industriels, la F.R.I.A.A. s'est donnée une assise politique forte, basée sur une gestion des mandats patronaux active, visant à mettre en place de façon la plus présente possible, des industriels de l'agro-alimentaire dans toutes les instances où la représentation de ce secteur peut s'avérer utile à la profession.

Outre ce rôle politique, la F.R.I.A.A. s'active sur plusieurs fronts :

→ **la promotion** tant au niveau local, national qu'international, mettant à profit l'impact grandissant du label Provence pour aider les entreprises à exporter leurs produits ;

## Le saviez-vous ?

→ **Les industries agro-alimentaires** représentent l'ensemble des industries transformatrices de produits d'origine essentiellement agricole. Leur production est destinée à l'alimentation humaine et animale. Les entreprises de ce secteur sont rassemblées sous le code 15 de la Nomenclature d'Activités Française (N.A.F.).

→ **La Provence est le premier fournisseur** agro-alimentaire français pour les fruits confits, les olives à l'huile, le concentré de tomates, l'huile d'olive, la semoule, les pâtes, les confiseries et les plats cuisisnés.

→ **l'innovation** : la création d'un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (C.R.I.T.T.) dont la pertinence vient d'être démontrée dans un rapport com-

mandité par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation ;

→ **la formation** : un Service Formation a été mis en place afin de faire connaître aux dirigeants les mécanismes d'aides et les atouts d'un plan de formation intégré dans la stratégie globale de leur entreprise.

→ **l'environnement** qui, à très court terme, va devenir une préoccupation des industriels obligés de se mettre en conformité avec les contraintes réglementaires à l'étude.

Le secteur des I.A.A. dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est plus que jamais dynamique et entend bien se doter de tous les atouts nécessaires pour faire face à une concurrence accrue, dans un monde en pleine mutation. Le retour aux produits du terroir, l'importance donnée à la qualité et au savoir-faire, une imagination toujours en éveil, permettent à la Région P.A.C.A., et notamment au département des Bouches-du-Rhône, de jouer ses meilleures cartes.



(1) Les entreprises ont leur siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(2) Les établissements font partie d'entreprises qui ont leur siège social en région ou hors région.